

## COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

*Relevé de conclusions du 13 décembre 2018*

### Séance plénière :

1. **Informations du Vice-Président**
2. **Proposition du groupe de concertation arrêté licence :**
  - 2.1. Présentation de l'organisation de la direction des études
  - 2.2. Présentation du contrat pédagogique
3. **Approbation du relevé de conclusions de la séance de la CFVU du 18 octobre 2018**
4. **Etudes**
  - 4.1. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
  - 4.2. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances de la licence hybride mention STAPS, parcours *Entraînement sportif*
  - 4.3. Approbation des modifications des intitulés de parcours de Licence de l'UFR ARSH
  - 4.4. Approbation de la création des parcours *Génie Mécanique* et *Simulation et Instrumentation en Mécanique* en M1 au sein de la mention Mécanique
  - 4.5. Approbation de la création du parcours *Advanced ReseArch in Management of Information Systems (ARAMIS)* en M2 au sein de la mention Management des systèmes d'information
  - 4.6. Approbation du calendrier pédagogique 2019-2020
5. **Admission en Master : lancement de la campagne**
  - 5.1. Approbation des capacités d'accueil
  - 5.2. Approbation des dates de campagne de recrutement
  - 5.3. Approbation des modalités de recrutement
6. **Admission en Licence (suite)**
  - 6.1. Approbation des modifications des capacités d'accueil de deux parcours
7. **Autoévaluation et HCERES - Processus et calendrier**
8. **Vie Etudiante**
  - 8.1. Présentation et approbation de la proposition d'attribution du FSDIE
9. **Questions diverses**

### Collège A : Professeurs et personnels assimilés

	Présent	Excusé	Procuration à
Valérie CHANAL			Jean-Luc REBOUD
Sylviane HENNEBICQ	X		
Thierry MENISSIER			Patricia LADRET
Patrice MORAND			Sylviane HENNEBICQ
Jean-Luc REBOUD	X		
Dominique RIEU			Jacky CUVEX-COMBAZ
Michèle ROMBAUT	X		
Philippe SALTEL	X		
Romain TINIERE	X		
Jean-Gabriel VALAY	X		

### Collège B : Autres enseignants et personnels assimilés

	Présent	Excusé	Procuration à
Delphine ALDEBERT-MORIN	X		
Viviane CLAVIER	X		
Christian DEPRET			
Stéphane DEVISMES			
Charlotte DISLE			
Pierre GILLOIS			Delphine ALDEBERT-MORIN
Patricia LADRET	X		
Geneviève NOUYRIGAT	X		
Séverine RUSET PENKETH	X		
Virginie ZAMPA	X		

### Collège C : Personnels IATOS

	Présent	Excusé	Procuration à
Lysiane BAIS			
Christine CHAUBET			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Cédric LAURENT	X		
Pierre-André PICHON			Pascale ROBERT
Pascale ROBERT	X		

### Collège D : Etudiants

Etudiants titulaires	Présent	Etudiants suppléants	Présent
Salomé BURGET	X	Théo MAURETTE	

Gregor DAVID		Emilie LEROUX	
Elise DECEUNINCK		Rachel DOUAY	
Maelys FAURE		Gautier DAVRAINVILLE SIMONATO	
Lucie FAYOLLE		Manon MOUTENET	
Claire HAUET		Victorine GIRARD	X
Julien HINGANT		Loïc RAMPHORT	
Mohamed KALAAJI	Excusé	Maram LAKHNECH	
Karin KAMALANAVIN		Tuan-Anh DINH	
Monsséf MAKHLOUF		Pierre MUCKE	
Pierre MARTIN		Sacha PASQUALI	
Marie MAZENOT	X	Alexis WARRET	
Guillaume OLMO		Nathalie PHUNG	
Martin OUDART		Marion BOUTET	
Hugo PRAT-CAPILLA	X	Reda TAMTAM	
Laetitia RAFFIN		Maria GOUVEIA DA CUNHA	
Pablo RICHIÉRO		Alice ALTINKAYNAK	
Nelly ROCHAS		Thomas TRACLET	
Clément TICHON	Excusé	Flora L'HERRON	
Jean-Théophane ZAK		Alexandre MEILLE	
<b>Personnalités extérieures</b>			
<b>Titulaires</b>	<b>Présent</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Présent</b>
Frédéric GENTES		Grégory VIAL	X
Alain MATTONE		Jean-Claude COVIAUX	
Catherine BOLZE		Nathalie BERANGER	
Bernard CARTOUX			
Mireille JACOMINO	Procuration à Séverine RUSSET PENKETH		
<b>Invités permanents</b>			
		<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>
Lise DUMASY	Présidente du Conseil académique		X
Patrick LEVY	Président de l'UGA		X
Pascal LOUVET	Vice-président du conseil d'administration		X
Éric SAINT-AMAN	Vice-président Recherche		X
Jérôme GENSEL	Vice-président Relations territoriales et internationales		X
Henri BENOIT	Vice-président Systèmes d'information		X
Marie-Christine BORDEAUX	Vice-présidente Culture, culture scientifique et technique		X
Konstantin PROTASSOV	Vice-président Ressources et développement		X

Christophe RIBUOT	Vice-président Ressources humaines, politique sociale et handicap		X
Grégoire FEYT	Vice-président Relations avec le territoire		X
Marc ODDON	Vice-président en charge de la formation continue	X	
Joëlle AUBERT	Vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission « Vie étudiante »	X	
Mohammed MHAMDI-ALAOUI	Chargé de mission « Handicap et accessibilité »	X	
José LABARERE	Chargé de mission « Santé »		X
Isabelle OLIVIER	Chargée de mission « Auto-évaluation HCERES et prochain contrat »	X	
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Marjorie FRAISSE ou son représentant	Directrice générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie ou son représentant		X
Claire OGIER-BUNEL ou son représentant	Directrice générale déléguée aux relations territoriales et internationales ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Océane LIMARE	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEVE ou son adjointe		X
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe	X	
Lydie MUZART	Directrice de la DOIP	X	
Marie LEMAIRE	Directrice de la DFCA		X
Caroline WEST	Directrice du Service des Langues		X
Nathalie CHALON	Responsable administrative du service des langues		X
Agnès HAMON	Directrice de la DAPI		X
Frédéric SABY	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Comlan FANTOGNON	Directeur du CUEF ou son représentant		X
Thierry PLACETTE	Directeur du SUAPS ou son représentant	X	
<b>Invités ponctuels</b>			
		<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>
Sylvie FAURE	Présentation du RDE et des MCC de la licence hybride mention STAPS, parcours Entraînement sportif	X	
Henri PARIS	Présentation des parcours Génie Mécanique et Simulation et Instrumentation en Mécanique en M1 au sein de la mention Mécanique	X	
Carine DOMINGUEZ-PERY	Présentation du parcours ARAMIS en M2 au sein de la mention Management des systèmes d'information	X	

## SEANCE PLENIERE

**Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électronique – excepté pour les votes concernant le processus et le calendrier pour la démarche d'autoévaluation, les dates de campagnes de recrutement de Master, les modalités de recrutement de Master, les capacités d'accueil des parcours Sciences et design et Sciences du langage, ainsi que l'attribution du FSDIE.**

Nicolas LESCA informe les membres de la CFVU des modifications apportées à l'ordre du jour :

### Ordre du jour : Modifications

1. Informations du Vice-Président
2. Proposition du groupe de concertation arrêté licence :
  - 2.1 Présentation de l'organisation de la direction des études
  - 2.2 Présentation du contrat pédagogique
3. Approbation du relevé de conclusions de la séance de la CFVU du 18 octobre 2018
4. Etudes
  - 4.1 Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
  - 4.2 Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances de la licence hybride mention STAPS, parcours *Entraînement sportif*
  - 4.3 Approbation des modifications des intitulés de parcours de Licence de l'UFR ARSH
  - 4.4 Approbation de la création des parcours *Génie Mécanique* et *Simulation et Instrumentation en Mécanique* en M1 au sein de la mention Mécanique
  - 4.5 Approbation de la création du parcours *Advanced ReseArch in Management of Information Systems (ARAMIS)* en M2 au sein de la mention Management des systèmes d'information
  - 4.6 Approbation du calendrier pédagogique 2019-2020
5. Admission en Master : lancement de la campagne
  - 5.1 Approbation des capacités d'accueil
  - 5.2 Approbation des dates de campagne de recrutement
  - 5.3 Approbation des modalités de recrutement
6. Admission en Licence (suite)
  - 6.1 Approbation des modifications des capacités d'accueil de deux parcours
7. Autoévaluation et HCERES - Processus et calendrier
8. Vie Etudiante
  - 8.1 Présentation et approbation de la proposition d'attribution du FSDIE
9. Questions diverses

Un point concernant les modifications des capacités d'accueil de deux parcours de Licence est ajouté.

## 1. Informations du Vice-Président

Néant

## 2. Proposition du groupe de concertation arrêté licence :

### 2.1. Présentation de l'organisation de la direction des études

Nicolas LESCA présente l'organisation de la direction des études.

### Arrêté Licence du 30 juillet 2018 : Calendrier des concertations 2018-2019

Les jeudis, de 16h à 18h, dans les salles de séminaire de l'IMAG	04/10/18	<b>Thème 1</b> : Blocs de connaissance et de compétences, compensation, seconde chance, évaluation continue, rythme d'apprentissage, compétences en langues <b>Thème 2</b> : Parcours personnalisé, spécialisation progressive, professionnalisation et insertion professionnelle <b>Thème 3</b> : Mise en place du contrat pédagogique pour la réussite étudiante/directeur des études
	25/10/18	
	22/11/18	
	20/12/18	
	17/01/19	
	07/02/19	

#### Composition du groupe de concertation :

- Commission pédagogique
- Composantes (Directeurs, Responsables de mention de Licence, Directeurs des études)
- DGD FVU (DEVE, DOIP, DMAP)
- Vice-présidence Formation

## Direction et directeurs des études

### Ce que dit le texte :

- Assurer la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante
- Accompagner de manière personnalisée les étudiants.
- Elaborer le contrat pédagogique et le suivre
- L'adapter tout au long du parcours de formation
- Contribuer à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement

Les établissements définissent les modalités d'organisation de la direction d'études et désignent notamment des directeurs d'études qui ont un rôle général de référent auprès des étudiants et une mission d'interface avec les composantes, les équipes pédagogiques, les services de scolarité et d'appui à la formation, ainsi que les observatoires de l'université. En particulier, afin de favoriser la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle, ils exercent leur mission en étroite coopération avec les services universitaires dédiés à l'information et à l'accompagnement des étudiants dans leur orientation et leur professionnalisation.

Les modalités de désignation des directeurs d'études comme la définition de leur périmètre d'action sont définies par les établissements.

### Préoccupations identifiées par le groupe de concertation :

- Principe de subsidiarité : faire confiance aux composantes
- Laisser les composantes s'adapter au plus près de leur organisation actuelle
- Animation d'un réseau des directions des études pour échanger sur les pratiques

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Comme je l'avais déjà dit au cours d'une autre séance, les médias indiquent que l'UGA propose 16 licences.

Réponse de Joëlle AUBERT : Il y a 29 mentions et 72 parcours de licence.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Cela signifie-t-il que nous allons travailler sur 29 mentions ?

Réponse de Jean-François REDON : Etant donné que l'organisation se fera au niveau des composantes, l'échelle sera variable et un directeur des études pourra être en charge de plusieurs mentions.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : J'aimerais avoir une représentation graphique car j'ai l'impression qu'il y a quelque chose de très disproportionné dans la manière dont ces licences sont structurées. Il faudrait pouvoir regarder la carte des licences avec en parallèle les contours des composantes, le nombre d'étudiants, etc. Par exemple, on pourrait comparer l'UFR LE et le DLST.

Intervention de Virginie ZAMPA : Une présentation graphique nous permettrait en effet d'identifier les enjeux.

Intervention de Romain TINIERE : Il serait peut-être intéressant de faire cette présentation pour les L1, L2 et L3, afin d'avoir une vision globale.

Nicolas LESCA indique qu'une présentation graphique des licences sera faite lors d'une prochaine séance.

#### Périmètre et modalités de constitution de la direction des études

Chaque composante doit se doter d'une direction des études.  
Plusieurs configurations sont possibles, selon les effectifs étudiants, le nombre d'étudiant.e.s bénéficiant d'un accompagnement (Oui SI, SPBS, ...) et le fonctionnement propre de la composante :

- La direction des études est assurée par un.e directeur.e d'étude pour la composante assurant seul l'intégralité des missions
- La direction des études est assurée par un.e directeur.e des études pour la composante, chargé notamment de la coordination de « référent.e.s réussite » qui assurent les missions.
- La direction des études est assurée par plusieurs directeur.e.s des études couvrant chacun un périmètre spécifique (mention, site, ...)

- La direction des études est assurée par plusieurs directeur.e.s des études couvrant chacun un périmètre spécifique (mention, site, ...), chargé notamment de la coordination de « référent.e.s réussite » qui assurent les missions.

**Modalités de constitution de la direction des études :**

- A l'initiative de la composante

**Missions de la direction des études**

**Responsabilités, missions de coordination propres au(x) directeur.e(s) des études**

- **Suivre les étudiant.e.s**
  - Assurer un rôle de référent auprès des étudiant.e.s.
  - Accompagner l'étudiant.e dans la construction de son parcours de formation (choix des options, réorientation...).
  - Signer le contrat pédagogique et l'adapter tout au long du parcours de formation autant que de besoin et en accord avec l'étudiant.e.
  - Informer les étudiant.e.s sur les dispositifs d'aide à la réussite (à lister avec la DOIP).
  - Informer les étudiant.e.s sur les statuts d'étudiant.e.s à besoin spécifiques (SPBS) et coordonner la signature du contrat pédagogique avec le service (SPBS).
  - Etablir les conventions de stages effectués dans le cadre d'une réorientation (qui sont signées par la.le directeur.e de composante ou la personne désignée par elle.lui).
- **Suivre et coordonner les dispositifs « oui si »**
  - Assurer le suivi des étudiant.e.s bénéficiant d'un dispositif d'accompagnement à la réussite.
  - Contribuer à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement à la réussite.
  - Organiser au niveau de la composante la mise en œuvre de l'évaluation des dispositifs d'accompagnement à la réussite.
  - Contribuer à l'évolution et la généralisation de l'offre des dispositifs d'accompagnement à la réussite.
- **Participation et coordination des instances et réseaux**
  - Participer aux commissions d'examen des vœux.
  - Assurer l'Interface avec les équipes pédagogiques, les services de scolarité ainsi que la DOIP.
  - Assurer le lien avec les référents Lycée-Université et les référents OFIP.
  - Coordonner l'activité des référent.e.s réussite.

- Attribuer les heures de référentiels pour les référent.e.s réussite.
- Coordonner l'organisation des commissions d'examen des vœux.
- Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des contrats pédagogiques.
- Participer au réseau des directeurs des études, animé par le Vice-président Formation Vie Universitaire ou sa.son représentant.e.

**Reconnaissance horaire de la mission**

Travail en cours d'identification du référentiel associé

En fonction des effectifs et de la nature des publics à suivre :

- Fonctions de responsabilités, de coordination du directeur des études selon l'existence de référents réussite à coordonner ou non.
- Fonctions de suivi des étudiant.e.s ne bénéficiant pas de dispositif particulier.
- Fonctions de suivi des étudiant.e.s bénéficiant de dispositif particulier (Oui Si, ...).

**Réseau des directeurs des études**

Le réseau des directeurs des études (direction des études) est animé par le VPFVU ou son représentant.  
Il se réunit au minimum 3 fois /an et sa vocation est de coordonner l'activité des directeurs des études, faciliter l'échange de pratiques, organiser la diffusion des infos, mettre en place les processus d'évaluation des dispositifs d'accompagnement.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Est-ce que l'appellation « directeur des études » a été clarifiée pour éviter la confusion avec d'autres statuts qui existent au sein des composantes ?

Réponse de Nicolas LESCA : Nous avons discuté de cette ambiguïté mais nous ne pouvons pas véritablement transformer cette appellation spécifiée dans l'arrêté. Pour l'instant, nous préférons parler de « direction des études » pour limiter la confusion. Les composantes pourront choisir une autre appellation,

mais il semble que ce ne sera pas nécessaire dans la majorité des cas, car les actuels DETU endosseront naturellement cette responsabilité. Toutefois, si nous constatons que cela est source de confusion, notamment pour les étudiants, nous adapterons les vocables.

## 2.2. Présentation du contrat pédagogique

Nicolas LESCA présente le contrat pédagogique :

### Contrat pédagogique pour la réussite étudiante

#### Ce que dit le texte :

Dans le cadre de son inscription pédagogique dans l'établissement, chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Ce contrat :

- prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant,
- précise l'ensemble des caractéristiques du parcours, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques,
- définit les modalités d'application des dispositifs personnalisés,
- énonce les engagements réciproques de l'étudiant et de l'établissement.
- est "dépourvu de portée juridique".

#### Préoccupations identifiées par le groupe de concertation :

- Un contrat unique, modulable selon les composantes, et le statut des étudiants
- Inclure la référence aux textes de cadrage nationaux et de l'établissement
- Une dématérialisation et une reprise des données chaque fois que cela est possible
- Un outil informatique adapté
- Un contrat annuel et amendable en cours d'année

Nicolas LESCA indique que ce contrat pédagogique sera mis en place sous forme numérique à l'issue de la prochaine campagne d'admission en Licence. L'Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et de support à l'enseignement supérieur ou à la recherche (AMUE) ainsi que le ministère travaillent au développement d'une application comparable pour une mise en œuvre en septembre 2021.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Je pense qu'il y a un problème quant à la définition de ce qu'est un responsable de master dans une UFR. S'il doit avoir de l'entregent et des capacités d'actions, il peut parfois être amené à prendre des décisions qui sont du ressort de la direction de la composante, comme cela a été le cas à l'UJF. Le même questionnement de fond mérite d'être mené pour les responsables de Licence.

[Annexe 1a : Projet de cadrage Direction des études](#)  
[Annexe 1b : Projet Contrat pédagogique pour la réussite étudiante](#)

### 3. Approbation du relevé de conclusions de la séance de la CFVU du 18 octobre 2018

Nicolas LESCA invite les membres de la CFVU à formuler d'éventuelles remarques suite à la lecture du relevé de conclusions.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le relevé de conclusions de la séance du 18 octobre 2018.

**Avec 20 voix favorables et 4 abstentions, la CFVU approuve à la majorité le relevé de conclusions de la séance du 18 octobre 2018.**

[Annexe 2 : Relevé de conclusions du 18 octobre 2018](#)

### 4. Etudes

#### 4.1. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés

Anne BROUZET présente les demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées.

### Offre de formation non accréditée Renouvellements

#### UFR Médecine/Pharmacie :

Les DU/DIU de Médecine ne sont pas des créations mais des renouvellements saisis pour la 1ère fois sur la plateforme.

- DIU Chirurgie du pied et de la cheville
- DIU Exploration rééducation des troubles de l'équilibre
- DIU Nutrition clinique et métabolisme
- DIU Pathologies de l'appareil locomoteur liées à la pratique du sport
- DIU Traumatologie viscérale

### Modification

#### IUT de Valence :

- DU Créateur d'activité

Les modifications portent essentiellement sur :

- les règles d'assiduité aux examens
- les règles en cas d'absence aux examens
- les tarifs FI et FC
- tableau MCC : modification de coefficients : réajustement de la pondération de certaines matières et UE suite au bilan de la formation 2017/18.

Anne BROUZET rappelle que la création du DU *Créateur d'activité* avait été approuvée par la CFVU le 15 juin 2017, sous réserve qu'un DU puisse être ouvert à des étudiants n'ayant pas le niveau baccalauréat ; après vérification, cela ne pose aucun problème du point de vue réglementaire.

Intervention de Delphine ALDEBERT-MORIN : Est-ce que cela signifie que l'université a dorénavant vocation à former des étudiants qui ne sont pas bacheliers ? Il y a en effet d'autres formations dans ce cas. Il faudrait faire attention à cela en termes de lisibilité.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : C'est le cas depuis des dizaines d'années, avec le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), mais il est vrai qu'il ne s'agit pas de la même chose puisque le public peut avoir accès à ce DU sans baccalauréat ni DAEU.

Intervention de Romain TINIÈRE : La Capacité en droit s'adresse également à des non bacheliers.

Réponse de Nicolas LESCA : Il s'agit d'un DU à Valence qui répond à une problématique locale, et non d'une large offre de DU ouverts aux non bacheliers.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances associés.

**Avec 24 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances associés.**

#### **4.2. Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances de la licence hybride mention STAPS, parcours *Entraînement sportif***

Sylvie FAURE présente le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances de la licence hybride mention STAPS, parcours Entraînement sportif.

### **Projet LICenSE**

#### ***Licence Inter-universitaire Coopérative Expérimentale Numérique en STAPS pour publics Empêchés***

Université Jean Monnet Saint Etienne  
Université Grenoble Alpes

**L'université pour tous,  
partout, et à tout moment**



LICenSE est une déclinaison pour publics particuliers du parcours *Licence STAPS - parcours ES*, existant et contractualisé (UGA et UJM).

La mise en place de cette modalité pédagogique repose sur une double expérience de l'UFR STAPS de Grenoble :

« Amphis inversés en STAPS » qui a été une réponse à la massification de l'enseignement supérieur, tout en visant l'augmentation de la réussite de nos étudiants

« Inter'Val » : une formation adaptée aux contraintes des skieurs de haut niveau.

Cette modalité pédagogique de la licence ES s'appuie sur ces 2 transformations pédagogiques, afin de proposer une formation de qualité aux publics empêchés

=> Adapter la formation aux contraintes des étudiants

## Projet LICenSE

Formation :

- **accessible**
- **modulaire** (capitalise des blocs de compétence)
- **personnalisée** (parcours à la carte)
- **flexible** (Licence sur 2-3-4-... ans)

Mutualisation inter-établissements :

des ressources numériques (cours)  
des tests de positionnement, quizz

**Libère des moyens humains dans les établissements  
=> Learning by doing**

## Publics

Tous les publics empêchés

- Les sportifs de haut niveau
- Les étudiants en formation continue
- Les étudiants éloignés géographiquement d'une Université
- Les étudiants à besoins spécifiques (handicap, etc.....)

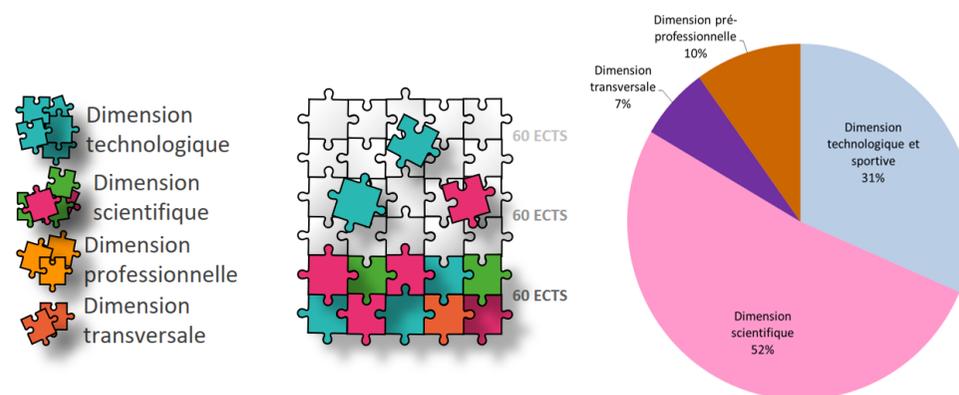
## Formation Hybride

Des parcours pédagogiques numériques.

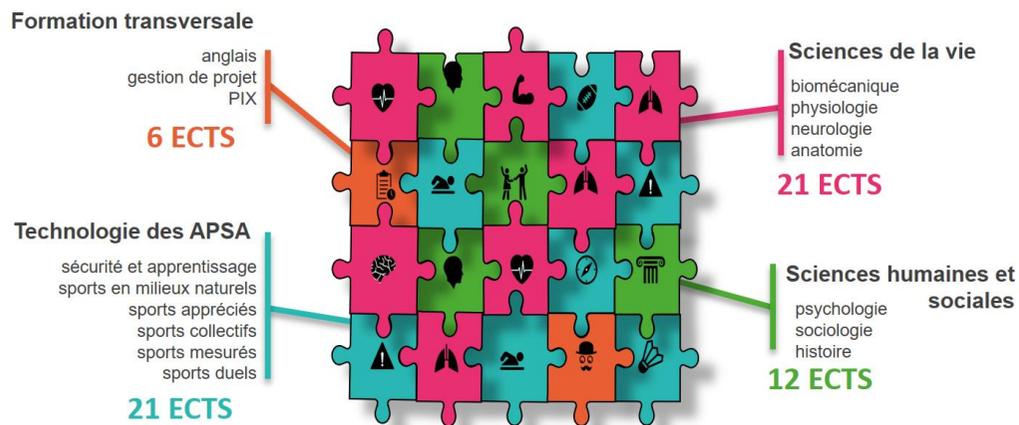
Des sessions en présentiel :

- Classes virtuelles
- Travaux Pratiques selon un calendrier calé sur les contraintes des étudiants

## Proportions des différentes dimensions de la formation – similaires au parcours Licence STAPS-ES



# Exemple de 1<sup>ère</sup> année



## Bénéfices attendus

Pour les étudiants	Pour les établissements
Permettre aux publics empêchés de suivre les études de leur choix et leur offrir des conditions d'enseignement adaptées à leurs besoins	Responsabilité des établissements d'accueillir tous les étudiants
Accueil facilité grâce à la scolarité asynchrone (logements universitaires libérés, installations sportives disponibles ...)	Optimiser l'utilisation des infrastructures universitaires grâce à la scolarité asynchrone (installations sportives, salles de cours, logements universitaires...)
Permettre aux enseignants d'autres universités de participer à ces enseignements à distance améliorant la richesse et la qualité des ressources numériques et des enseignements	Permettre aux enseignants d'autres universités de participer à ces enseignements à distance favorisant une dynamique de transformation pédagogique nationale
Mutualisation des cours permettant aux étudiants « classiques » en formation initiale de bénéficier des réalisations liées à cette ingénierie	Mutualisation des cours permettant aux étudiants « classiques » en formation initiale de bénéficier des réalisations liées à cette ingénierie

La première promotion de cette licence a fait sa rentrée en septembre 2018. Elle est composée de 83 étudiants, dont 50 à l'UGA et 51 sportifs de haut niveau (statut donné par le ministère ou la commission universitaire). Les autres étudiants sont en formation continue, en formation initiale ou en reprise d'études.

Sylvie FAURE présente les modalités de contrôle des connaissances de la première année :

ECTS ouvert année 1								
Dimension scientifique	ECTS	Ecrits/oral en ligne	nombre épreuve*	Rapport /mémoire	Travaux Pratique	Ecrit présentiel	nombre d'épreuves total	Epreuve optionnelle*
Anatomie	3	Ecrit	3	0	0	0	3	1
Biomécanique	6	Ecrits	4	0	0	0	4	1
Neurosciences	6	Ecrits	4	0	0	0	4	1
Physiologie	6	Ecrits	4	0	0	0	4	1
Sociologie	3	Ecrit	2	1	0	0	3	1
Psychologie	6	Ecrits	4	0	0	0	4	1
Biomécanique 2	3	Ecrits	2	0	0		2	1
Physiologie 2	3	Ecrits	2	0	0		2	1
Histoire	1	Ecrits	2	0	0		2	1
Dimension pré-professionnelle et transversale								
Gestion de projet	3	Ecrit et/ou Oral	2	1	0	0	3	1
PIX							QUITUS	
Anglais	3	Ecrit ou Oral	3		0	0	3	1
Technologie des APSA								
ATI-S	6	Ecrits	3			1	3	1
Technologie sportive niveau 1 (4 APSA à choisir pour un total de 12 ECTS **)	3	Ecrits	1		1	1	3	1
Sports en milieu naturel	3	Ecrits	1		1	1	3	1
Sports duels	3	Ecrits	1		1	1	3	1
sports collectifs	3	Ecrits	1		1	1	3	1
Sports mesurés	3	Ecrits	1		1	1	3	1
Sports appréciés	3	Ecrit	1		1	1	3	1
Total ECTS / Semestre		67						
* à la demande d'un étudiant , une épreuve supplémentaire optionnelle peut être organisée si la note à l'UE <10 , dans ce cas la note de cette épreuve remplace la plus basse note des cc (ne peut remplacer une note de pratique, le dernier CC, ou un mémoire )								
** chaque APSA doit être choisie dans les coefficients sont proportionnels au nombre d'ECTS (chaque épreuve de CC a le même coef). La moyenne de l'UE concernée = somme des notes CC/Nbre de CC								
Compensation possible au sein de chaque dimension (hors UE de Technologie Sportive dans la spécialité sportive de l'étudiant)								
Quitus PIX: se référer aux Règlement								

Intervention de Michèle ROMBAUT : Le tutorat doit nécessiter un travail considérable. Quel est l'impact de cette licence en termes de forces vives, étant donné qu'il s'agit d'étudiants en plus ?

Réponse de Sylvie FAURE : L'UFR STAPS est habituée à organiser du tutorat depuis des années. Les étudiants d'Inter'Val – dispositif répondant aux fortes contraintes rencontrées par les étudiants sportifs de haut niveau internationaux qui pratiquent un sport d'hiver, peuvent bénéficier de cette licence.

Question de Philippe SALTEL : Qu'est-ce qu'un sport apprécié ?

Réponse de Sylvie FAURE : Le jugement de la performance peut se faire soit par opposition, soit par appréciation. Par exemple, la gymnastique est jugée par appréciation.

Question de Philippe SALTEL : Est-ce que la carte professionnelle donne un emploi ?

Réponse de Sylvie FAURE : Cette carte permet de postuler et d'être rémunéré pour un emploi, et indique la spécialité sportive pour laquelle la personne est autorisée à entraîner. Elle est délivrée par la Direction départementale de la cohésion sociale, tout comme après l'obtention d'un diplôme d'état.

Question de Delphine ALDEBERT MORIN : Les deux universités sont co-partenaires. Est-ce que cela signifie que les cours sont partagés en ligne ? Comment se passent les inscriptions ?

Réponse de Sylvie FAURE : Les inscriptions sont dissociées : cette année, il y a 33 inscrits à Saint Etienne et 50 à Grenoble. Les étudiants suivent les mêmes

cours, sur les mêmes plateformes. L'ensemble des cours a été conçu de manière collégiale.

Intervention de Thierry PLACETTE : En tant que directeur du service qui gère les installations sportives, j'ai découvert assez récemment qu'il y aurait un impact à ce niveau-là. Il n'y aura pas de problème car cela concerne les périodes creuses, mais nous aurions pu en parler ensemble en amont. Je constate que les ECTS sont divers (sports mesurés, sports collectifs, etc.) ; est-ce que cela signifie qu'il n'y a plus de spécialité ?

Réponse de Sylvie FAURE : Non, la spécialité est conservée et est obligatoire pour la délivrance de la carte professionnelle. La fiche RNCP du parcours *Entraînement sportif* prévoit un minimum de 200 heures de formation dans la spécialité sportive. Il faut donc commencer dès la première année, même si les cours restent assez basiques et que les étudiants spécialistes de ce sport et les non spécialistes sont mélangés. Ainsi, un spécialiste de rugby suivra les cours de technologie « sports collectifs » dès la L1.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances de la licence hybride mention STAPS, parcours *Entraînement sportif*.

**Avec 26 voix favorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances de la licence hybride mention STAPS, parcours *Entraînement sportif*.**

[Annexe 3a : RDE Licence hybride STAPS](#)

[Annexe 3b : MCC Licence hybride STAPS](#)

### 4.3. Approbation des modifications des intitulés de parcours de Licence de l'UFR ARSH

Philippe SALTEL explique que les intitulés de parcours de Licence de l'UFR ARSH sont sources de confusion pour les lycéens, car beaucoup d'entre eux pensent qu'il s'agit de doubles licences.

## Gagner en lisibilité pour les lycéens

Spécialité	Parcours existant	Parcours proposition
Lettres	Double Licence : Lettres / Histoire de l'art et archéologie	Double Licence : Lettres / Histoire de l'art et archéologie
Musicologie	Histoire de l'art et archéologie	Musicologie
Histoire	Géographie	Histoire
Histoire de l'art et archéologie	Histoire	Histoire de l'Art et archéologie
Philosophie	Sciences sociales	Philosophie
Philosophie	Double Licence : Philosophie Lettres modernes	Double Licence : Philosophie Lettres modernes
Philosophie	Double Licence : Philosophie Lettres classiques	Double Licence : Philosophie Lettres classiques
Sciences sociales	Sciences Humaines Appliquées	Sciences Humaines Appliquées

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les modifications des intitulés de parcours de Licence de l'UFR ARSH.

**Avec 25 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les modifications des intitulés de parcours de Licence de l'UFR ARSH.**

[Annexe 4 : Intitulés parcours de Licence ARSH](#)

### 4.4. Approbation de la création des parcours *Génie Mécanique* et *Simulation et Instrumentation en Mécanique* en M1 au sein de la mention Mécanique

Henri PARIS présente la demande de création des parcours *Génie Mécanique* et *Simulation et Instrumentation en Mécanique* en M1 au sein de la mention Mécanique.

## Création des parcours GM et SIM en M1 et suppression du parcours M1 MI

- Le MASTER est structuré en 4 parcours dont les parcours GM et SIM.
- Ces deux parcours sont pleinement visibles en M2 et non visibles en M1. Actuellement le M1 Mécanique et Ingénierie qui apparaît comme un parcours couvrant les 2 thématiques GM et SIM.
- Cette solution pose de problème lors du recrutement des étudiants en M1 car les prérequis attendus sont différents pour les deux parcours GM et SIM.
- Pour faciliter la sélection, il serait bien d'afficher un parcours GM sur 4 semestres (M1 et M2) et un parcours SIM sur 4 semestres (M1 et M2) ce qui conduit à ne plus afficher le parcours MI.
- La demande porte donc sur la suppression du parcours M1 MI et la création dès le M1 des parcours GM et SIM.
- L'organisation pédagogique reste inchangée, le tronc commun reste identique.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création des parcours *Génie Mécanique* et *Simulation et Instrumentation en Mécanique* en M1 au sein de la mention Mécanique.

Avec 24 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la création des parcours *Génie Mécanique* et *Simulation et Instrumentation en Mécanique* en M1 au sein de la mention Mécanique.

[Annexe 5 : Demande de création des parcours mention Mécanique](#)

#### 4.5. Approbation de la création du parcours *Advanced ReseArch in Management of Information Systems (ARAMIS)* en M2 au sein de la mention Management des systèmes d'information

Carine DOMINGUEZ-PÉRY présente la demande de création du parcours *Advanced ReseArch in Management of Information Systems (ARAMIS)* en M2 au sein de la mention Management des systèmes d'information.

### ARAMIS

- **Parcours Recherche M2 en full English**
- **Mention Master Management des Systèmes d'Information (MSI)**
- **Cible étudiants: 10**
  - Profils:
    - Formation antérieure en MSI et/ou Informatique et/ou Statistiques
    - 95% à l'international
    - Fort potentiel
- **Débouchés:**
  - Enseignement et recherche en MSI
  - Etudes, conseil et audit en MSI dans un environnement international

### ARAMIS

#### • Opportunités:

- Améliorer la visibilité de ce parcours recherche
- Différenciation: pas d'autre parcours équivalent en MSI en France
- Une équipe de recherche très dynamique en MSI à Grenoble
- Besoin d'accueillir des doctorants en MSI
- Plusieurs synergies avec la politique de recherche du site

#### • Moyens:

- Plusieurs cours mutualisés avec d'autres parcours de la mention MSI ou avec d'autres mentions de Grenoble IAE
- Equipe pédagogique motivée

Courses	Teachers
Knowledge Management toward Innovation	C. Dominguez-Péry (PR)
Strategic scanning	N. Lesca (PR)
IT and business models	L. Hyon, S. Ribas (Intervenants professionnels)
IS project management	S. Carton (PR)
Qualitative method and text mining	I. Corbett-Etchevers (MCF) et C. Dominguez-Péry(PR)
Quantitative method	C. Pérea (MCF)
Organization theory	Plusieurs enseignants
Innovative research project	Plusieurs enseignants
IS Governance and tools	P-A Mouy (Intervenant professionnel)
Big data and artificial intelligence in the Supply Chain	F. Pigni (MCF HDR); P. Reaidy (MCF HDR)
Entrepreneurship and communication skills for research	M. Ottmann (Intervenant professionnel)



Question de Philippe SALTEL : Pourquoi prévoir un effectif si réduit ?

Réponse de Carine DOMINGUEZ-PERY : Le management des systèmes d'information est une petite communauté de recherche, avec un colloque annuel qui réunit 150 enseignants-chercheurs. Nous souhaitons démarrer avec un seuil raisonnable d'étudiants afin de pouvoir bien les encadrer puis leur proposer des parcours de doctorat. Nous veillons également à la bonne qualité des profils des étudiants, c'est-à-dire à la cohésion avec leur parcours antérieur et leur potentiel à faire un doctorat ou à intégrer un cabinet d'études.

Question de Sylviane HENNEBICQ : Y a-t-il des UE spécifiques à ce parcours ?

Réponse de Carine DOMINGUEZ-PERY : Uniquement 5 cours ont été créés spécifiquement pour ce parcours. D'une durée de 15 heures, ils ont chacun une thématique de recherche dans le management des systèmes d'information. Tous les autres cours sont mutualisés.

Intervention de Viviane CLAVIER : Les dernières recommandations du ministère d'indifférencier les masters recherches et professionnels ont conduit à rendre invisible la recherche et de perdre des candidats pour les doctorats.

Intervention de Nicolas LESCA : Nous manquons de visibilité pour l'internationalisation d'un certain nombre de disciplines qui n'ont pas beaucoup de candidats francophones. Il y a également la problématique du nombre de bourses qui existent. Il n'est pas simple d'arbitrer entre la création d'un grand nombre de parcours recherche et l'amélioration de la visibilité des parcours recherche.

Intervention de Viviane CLAVIER : Je pense qu'il faut les rendre visibles.

Question d'un membre de la CFVU : L'objectif est d'avoir des docteurs. Comment cela sera-t-il financé ?

Réponse de Carine DOMINGUEZ-PERY : Nous avons quelques financements attribués au sein des écoles doctorales, mais ils sont limités. Les Cross Disciplinary Programs (CDP) en proposent également, notamment le CDP Risk. Par ailleurs, nous avons la possibilité de développer des thèses financées par le biais de Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), à condition de trouver des entreprises qui acceptent des étudiants parlant uniquement anglais.

Question de Philippe SALTEL : Les partenaires dont on peut voir les logotypes contribuent-ils financièrement ?

Réponse de Carine DOMINGUEZ-PERY : Il s'agit de logotypes d'accréditation relatifs à la composante IAE.

Réponse d'Anne BROUZET : L'EFMD et l'AACSB sont des accréditations internationales ; SGS correspond à l'accréditation qualité du réseau IAE.

Réponse de Carine DOMINGUEZ-PERY : L'équipe pédagogique est en train de travailler afin d'identifier des partenariats avec d'autres universités en Asie, en Russie ou encore en Amérique latine, pour communiquer sur ce parcours et d'essayer d'attirer des étudiants. Ayant déjà formé des étudiants étrangers dans ce parcours, il s'agit de réactiver notre historique de liens pour rendre ce parcours visible et le faire démarrer grâce au bouche à oreille.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Pour revenir sur la discussion concernant la recherche et le professionnel, cela fait maintenant 20 ans qu'il n'y a plus de DEA et de DESS. Il faudra à un moment donné s'approprier cette question et en tirer les conséquences. Une personne qui sort d'une école d'ingénieur peut faire soit de la recherche, soit travailler en entreprise, mais pour autant il n'y

a pas les ingénieurs recherche d'un côté et les ingénieurs professionnels de l'autre. Je pense qu'il faudra essayer de trancher cette question dans le cadre de la prochaine accréditation.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du parcours *Advanced ReseArch in Management of Information Systems (ARAMIS)* en M2 au sein de la mention Management des systèmes d'information.

**Avec 21 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la création du parcours *Advanced ReseArch in Management of Information Systems (ARAMIS)* en M2 au sein de la mention Management des systèmes d'information.**

[Annexe 6 : Demande de création du parcours ARAMIS](#)

#### 4.6. Approbation du calendrier pédagogique 2019-2020

Nicolas LESCA présente le calendrier pédagogique 2019-2020.

Le calendrier proposé est identique à celui de l'année 2018-2019, à l'exception d'un jour férié qui se situe hors interruption pédagogique (lundi de Pâques).

Un autre calendrier consistant à fixer les interruptions pédagogiques d'hiver et de printemps la seconde semaine des vacances scolaires a été envisagé, mais finalement pas retenu car la période entre les vacances de Noël et celles d'hiver aurait été trop longue.

Intervention de Virginie ZAMPA : Le premier semestre se rallonge d'année en année. Dans mon département, il a de plus en plus d'arrêts maladie. Serait-il envisageable de prévoir une semaine et demi ou deux semaines d'interruption à la Toussaint ?

Réponse de Nicolas LESCA : Ce calendrier donne un cadre mais il est tout à fait possible de s'organiser comme on le souhaite à l'intérieur de ce cadre. Par ailleurs, les interruptions pédagogiques correspondent aux vacances des étudiants, pas des personnels, et lorsque les étudiants ne sont pas là, les enseignants peuvent organiser leur temps.

Intervention de Virginie ZAMPA : Pendant les interruptions pédagogiques, il n'y a pas de CAC, pas de CFVU ni de Commission des finances, etc. Il faudrait permettre aux enseignants de se reposer au cours du premier semestre.

Réponse de Nicolas LESCA : La construction de la première version de ce calendrier a été très complexe car il fallait réussir à définir un cadre dans lequel chacun puisse inscrire ses propres modalités pédagogiques. Modifier les interruptions pédagogiques, c'est-à-dire les imposer à tous, me paraît difficile.

Intervention de Thierry PLACETTE : Le Service des enseignements transversaux (SET), le Service des langues (SDL) et le Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS), ont réussi à se mettre d'accord pour avoir des interventions communes sur le même nombre de semaines et les mêmes semaines cette année.

D'autre part, les semaines projets ne pourront pas bien fonctionner tant que les étudiants ne seront pas rendus disponibles.

Par ailleurs, nous avons des interventions sur un espace commun avec nos partenaires de Grenoble-INP, et nous n'arrivons pas à trouver 12 semaines communes pour nos enseignements car les calendriers ne sont toujours pas compatibles. Je souhaite qu'un compromis soit trouvé et que nous évitions de

nous retrouver dans la même situation que cette année, avec des mois de discussion et des arbitrages sollicités tout en haut.

Réponse de Nicolas LESCA : Grenoble INP a le même calendrier que nous. Le problème vient du fait que nous ne recrutons pas au même moment. Nous avons bien connaissance du problème et nous avons eu des discussions à ce sujet. La question de dégager des semaines pour les examens des grosses composantes va sans doute se résoudre avec la mise en place des modalités de contrôle des connaissances et des compétences. Le DLST est en train de travailler à la mise en place du contrôle continu intégral au premier semestre.

Intervention de Philippe SALTEL : Nous utilisons très souvent la 13<sup>e</sup> semaine du second semestre en raison d'absences pour colloques, etc. Je ne pense pas qu'il soit pertinent de placer une semaine d'interruption pédagogique juste avant, d'autant plus que les deux vendredis suivants sont fériés.

Réponse de Nicolas LESCA : Cette proposition de calendrier a été transmise aux composantes et les retours que nous avons eus étaient tous positifs. Il s'agit par ailleurs du même calendrier que cette année.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la proposition de calendrier pédagogique 2019-2020.

**Avec 19 voix favorables, 1 voix défavorable et 3 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la proposition de calendrier pédagogique 2019-2020.**

[Annexe 7 : Calendrier pédagogique 2019-2020](#)

## 5. Admission en Master : lancement de la campagne

### 5.1. Approbation des capacités d'accueil

Nicolas LESCA présente les capacités d'accueil de Master.

### Approbation des capacités d'accueil en 1<sup>ère</sup> année de Master

**Rappel 2018 : CA 4223, IA 3136 au 12 novembre 2018**

**Proposition CA 2019 : 4088**

**Par rapport à la campagne 2018 :**

- 14 mentions sur 50 demandent à baisser leurs capacités d'accueil (CA), 5 à les augmenter.
- Tendance à l'harmonisation des CA par parcours et par domaine (entre 20 et 35).
- Demande de baisse des CA pour :
  - Accompagner de manière optimale les étudiants vers le M2 : EEDD (-10), Marketing-Vente (-10), Psychologie (-10), Sciences Sociales (-15), Nano-Sciences et Nano-technologies (-4), Création artistique (-10), MIAGE (-16), Génie civil (-8).
  - Mettre en cohérence les CA pour les parcours co-portés (avec GINP) : Informatique (-12), Mathématiques et applications (-5).
  - Fermeture/ouverture de parcours au sein de la mention : Mécanique (-16), Economie des organisations (-12).
  - Mieux ajuster les CA au nombre d'inscrits : MEEF Encadrement éducatif (-6) et MEEF second degré (-6).

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Si nous avons écouté les composantes l'année dernière, nous aurions évité cette situation où aucune filière n'atteint

son quota. Malgré tout, il est vrai que cela était plus difficile à faire l'année dernière.

Intervention de Nicolas LESCA : Oui, c'était plus délicat. Par ailleurs, il faut rappeler qu'il y a un droit à la poursuite d'études en M1 pour les étudiants diplômés de Licence et qu'il existe une possibilité de saisine pour les étudiants non admis. L'année dernière, nous avons traité seulement 30 dossiers durant la période « Trouver mon master ». Nous demandons d'étudier de manière particulière les dossiers des étudiants qui ont obtenu leur L3 à l'UGA.

Intervention d'Hugo PRAT-CAPILLA : Nous trouvons que le fait que les capacités baissent autant dans un nombre non négligeable de masters est très négatif en termes d'image.

Réponse de Nicolas LESCA : La question du signal que nous envoyons est effectivement une question importante. Les capacités d'accueil en Master ne sont pas aussi sensibles en termes d'image que celles de Licence, et les données montrent que nous ne sommes pas en train de faire en sorte d'accueillir moins d'étudiants qu'avant. En revanche, diminuer les capacités d'accueil en L1 est un vrai problème, et c'est pourquoi je vous propose en général de ne pas approuver les demandes à la baisse.

Intervention de Jean-François REDON : Quoiqu'il en soit, nous n'avons pas les candidats. À l'heure actuelle, le différentiel entre les capacités d'accueil et le nombre d'inscrits est tout de même de 1 200.

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Tout cela m'amène à me questionner sur ce que l'on appelle une capacité d'accueil. Lorsque nous définissons ces capacités en Licence, nous déterminons combien d'étudiants nous pouvons accueillir, mais nous ne nous adaptons pas au nombre de candidats. Je trouve gênant de réduire les capacités d'accueil simplement parce que nous n'avons pas de candidats ; je pense que nous ne sommes pas en train de nous poser les bonnes questions. Par ailleurs, il faudrait que nous ayons connaissance de

la part que représentent les baisses demandées par rapport au nombre total de places dans la formation. J'aimerais être sûr que l'on ne s'adapte pas au nombre réel d'étudiants en M2 – qui est extrêmement faible, car si c'est le cas, nous serions encore en train de nous tromper de question. Le risque est de ne pas avoir beaucoup de candidats en M2 en raison du peu de places ouvertes en M1.

## Approbation des capacités d'accueil en 2ème année de Master

**Capacités d'accueil fixées pour les M2 de Droit par dérogation  
Rappel 2018 : CA 4102, IA 339 au 12 novembre 2018**

**Proposition CA 2019 : 403**

**Par rapport à la campagne 2018 :**

- Baisser de 1 pour la mention Justice, procès et procédures.
- Augmenter de 3 pour la mention Droit des libertés.

Les dates de deuxième campagne seront votées au fil de l'eau, et dans la mesure où des places seront restées disponibles.

Intervention de Séverine RUSSET-PENKETH : Le responsable du parcours *Etudes cinématographiques* m'a indiqué qu'il n'avait pas été informé du fait que la demande de diminution de la capacité d'accueil n'avait pas été approuvée par la CFVU l'année dernière.

Après discussion, il est décidé de soumettre au vote les capacités d'accueil des mentions de Master suivantes sans modification par rapport à l'année 2018-2019 :

- *Economie de l'énergie et développement durable* (30 places)

- *Sciences sociales* (75 places)
- *Génie civil* (96 places)
- *Nanosciences et nanotechnologies* (60 places)
- *MEEF Encadrement éducatif* (36 places)
- *MEEF Second degré* (386 places)
- *Justice, procès et procédures* (16 places)

Les demandes de modifications des capacités d'accueil de ces mentions pourront être soumises au vote de la CFVU ultérieurement, si un nouvel argumentaire est apporté.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de Master.

**Avec 20 voix favorables, 2 voix défavorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil de Master.**

## **5.2. Approbation des dates de campagne de recrutement**

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les dates de campagne de recrutement de master.

**Avec 21 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les dates de campagne de recrutement de Master.**

## **5.3. Approbation des modalités de recrutement**

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les modalités de recrutement de master.

**Avec 21 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les modalités de recrutement de Master.**

[Annexe 8a : Admission Master 1<sup>ère</sup> année](#)  
[Annexe 8b : Admission Master 2<sup>e</sup> année Droit](#)

## **6. Admission en Licence (suite)**

### **6.1. Approbation des modifications des capacités d'accueil de deux parcours**

Nicolas LESCA présente les modifications des capacités d'accueil de deux parcours de Licence. Lors de la séance du 15 novembre 2018, la CFVU a décidé de reconduire les capacités d'accueil de l'année 2018-2019 pour 3 parcours : *Sciences et design* (16 places), *Sciences du langage* (151 places), *Lettres modernes Valence* (45 places). La CFVU a également décidé que ces demandes de modifications pourraient être soumises au vote ultérieurement, dans la mesure où un nouvel argumentaire serait apporté.

## **2 demandes de baisser les capacités d'accueil en L1 sur lesquelles nous devons revenir suite à la CFVU du 15/11/2018 :**

### **- Sciences et Design : CA 2018 = 16, IA 2018 = 3, CA demandées pour 2019 = 10**

Période transitoire : retrait de l'ENSCI, pas d'enseignant de design sur le court terme à l'UGA, difficile pour l'ENSAG d'accompagner plus de 10 étudiants.

### **- Sciences du Langage : CA 2018 = 151, IA 2018 = 93 (hors redoublants), CA demandées pour 2019 = 120**

La demande de réduire à 120 la capacité d'accueil en L1 SCL (= 3 groupes de TD) est justifiée par de nouveaux programmes internationaux (DU LLFC porté par le CUEF + programme international avec des étudiants chinois de l'Anhui) ; et par le fait que les effectifs de L1 de cette Licence, sur les 5 ou 10 ans passés, tournent autour de 95 ou 100, rarement plus. > 3 TD suffisent donc (40 étudiants par TD x 3 = 120) pour accueillir les néo-bacheliers et les redoublants. Le 4e groupe de TD devrait donc être réservé pour les étudiants des programmes internationaux (DU LLFC et programme Anhui).

Question de Michèle ROMBAUT : Est-ce qu'une licence peut ouvrir avec seulement 10 étudiants ?

Réponse de Nicolas LESCA : Il s'agit d'une situation transitoire. Toute la partie sciences est mutualisée. Nous essayons de faire en sorte que le design le soit aussi, par exemple avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG). Nous souhaitons développer la compétence design dans l'Université intégrée.

Question de Virginie ZAMPA : Est-ce que l'ouverture des cours de design à des étudiants d'autres formations est toujours envisagée pour la rentrée prochaine ?

Réponse de Nicolas LESCA : Oui.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la capacité d'accueil du parcours *Sciences et design*.

**Avec 16 voix favorables et 5 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la capacité d'accueil du parcours *Sciences et design*.**

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la capacité d'accueil du parcours *Sciences du langage*.

**Avec 21 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité la capacité d'accueil du parcours *Sciences du langage*.**

## **7. Autoévaluation et HCERES - Processus et calendrier**

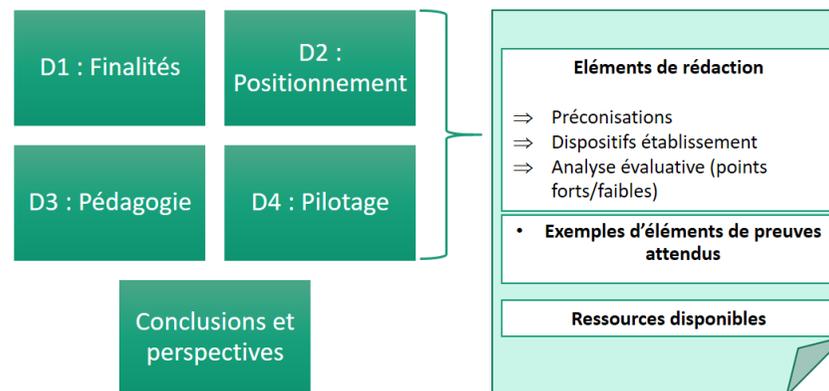
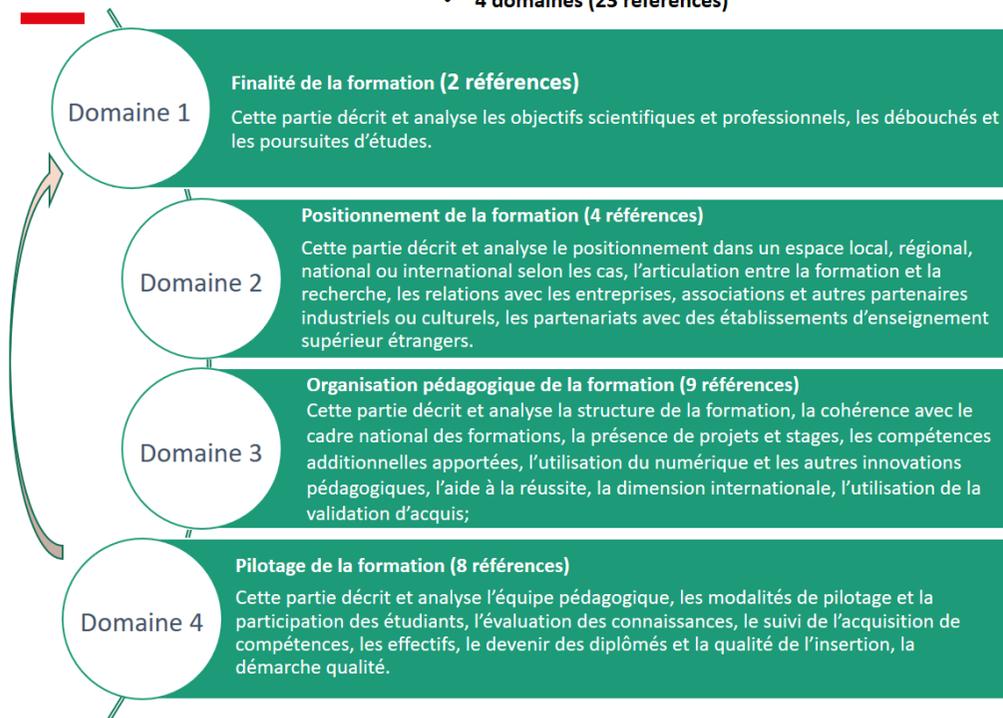
Arnaud COEFFIER présente le processus et le calendrier de l'autoévaluation à remettre au HCERES, suite à la réunion du 5 décembre 2018, à laquelle étaient conviés les membres de la Commission pédagogique, les directeurs de composantes et les responsables de mentions.

### **Evaluation des mentions de diplômes L, LP et M**

- Proposer un calendrier/planning des opérations
- Définir un processus de validation des rapports d'autoévaluation (RAE)

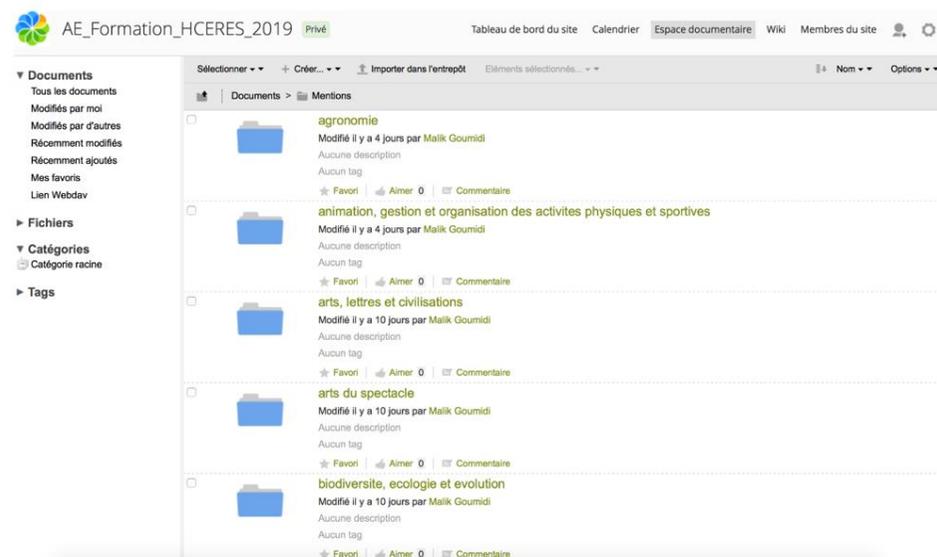
## Le référentiel d'évaluation externe d'une formation

- 4 domaines (23 références)



## Modalités de dépôt des dossiers RAE

**Objectif : Dématérialiser les documents et archiver les versions**  
Utiliser un site Alfresco pour la gestion des documents



## Guide de rédaction des dossiers RAE

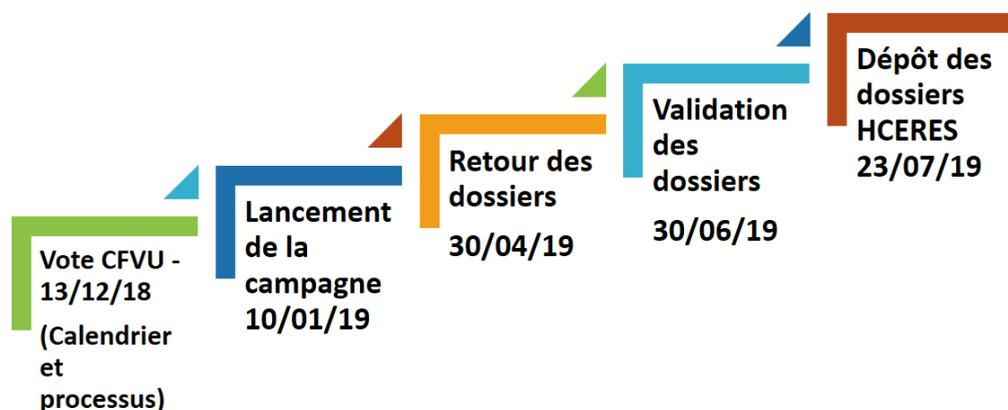
**Objectif : Diffuser le guide le 10/01/19**

Il intègre les préconisations des établissements pour aider à la rédaction et les ressources disponibles pour les porteurs.

## Calendrier général des dossiers RAE

**Objectif : Dépôt des dossiers avant les congés d'été 2019**

*Le calendrier intègre un temps de relecture des dossiers*



Intervention de Viviane CLAVIER : Lors de la réunion du 5 décembre 2018, tout le monde était d'accord pour un retour des dossiers le 30 avril 2019 ? Cela ne laisse que trois mois pour constituer les dossiers, et je pense qu'il faut en prévoir au moins quatre.

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Tout le monde était d'accord.

Intervention de Nicolas LESCA : Nous allons vous donner une grande partie des éléments qui permettent de rédiger les dossiers.

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Les dossiers devront être déposés sur Alfresco le 30 avril 2019. Chaque composante aura ses propres circuits de relecture. Nous leur demanderons de nous indiquer les personnes qui auront les droits de lecture et d'écriture. Sur la base d'une grille de relecture donnant lieu à des avis motivés, la Vice-présidence Formation décidera ensuite si des dossiers

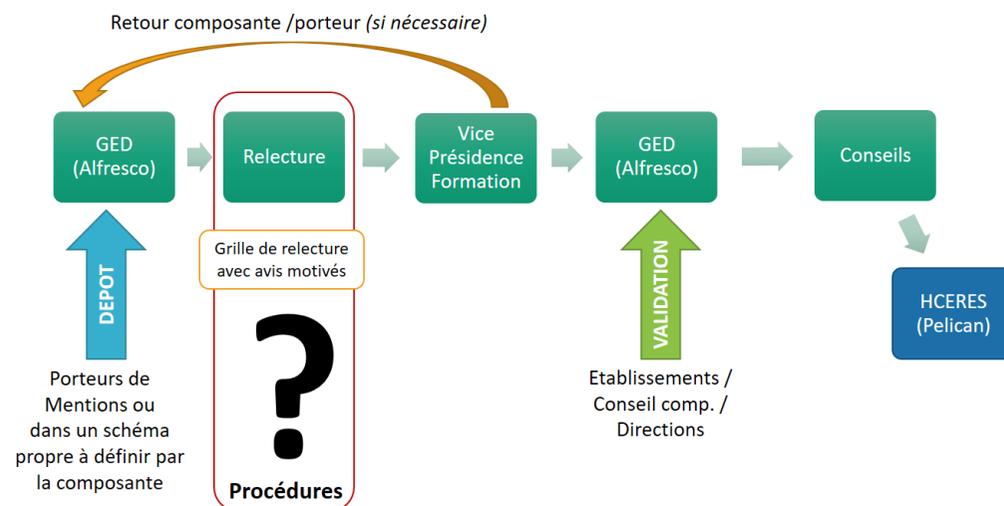
doivent être retournés aux composantes pour être repris sur des sujets particuliers. Chaque grille sera retournée à la composante concernée, même s'il n'y a pas de retour de dossier. La validation définitive aura lieu le 30 juin 2019. Les deux mois de battement permettent donc la mise en œuvre du circuit de relecture. Un compte-rendu du processus sera ensuite présenté et soumis au vote de la CFVU le 4 juillet 2019, avec l'ensemble des documents mis à disposition. Enfin, le dossier d'autoévaluation sera déposé sur le portail du HCERES.

## Circuit des dossiers RAE

**Objectif : Faire monter en qualité les dossiers et s'assurer de leur validation**

*Par un circuit de relecture*

*Par une validation établissement*



## Principes de relecture des dossiers RAE

### **Objectif : Faire monter en qualité les dossiers**

*Par un circuit de relecture maîtrisé qui porte sur la forme et le respect des consignes uniquement.*

- 1/ La composante est responsable de sa relecture interne et de son application
- 2/ **Tous les dossiers** RAE font l'objet d'une relecture hors composante
- 3/ La relecture se fait **par des pairs**
- 4/ La relecture se fait **par un binôme**
- 5/ Les relectures seront « croisées » à **l'intérieur d'un même champ**
- 6/ Les binômes suivront une formation avant les relectures
- 7/ Le rendu sur chaque dossier RAE sera constitué **d'une grille de relecture** remplie et apportant **un avis et des éventuels conseils** pour améliorer le dossier.
- 8/ Par ordre de priorité décroissante les pairs seront choisis parmi les experts HCERES formation des établissements, les membres des commissions formations, les porteurs de mentions, les enseignants chercheurs et enseignants.
- 9/ Chaque binôme rendra sa grille de relecture devant une commission constituée des **équipes politiques formation qui décidera** si le dossier doit retourner au porteur pour amélioration. (l'ensemble des avis font l'objet d'un retour en composantes)

Arnaud COEFFIER précise qu'il s'agit de juger le respect du cadre du HCERES et l'honnêteté du rapport, et non pas la valeur ou la performance d'une formation.

Question de Jean-Gabriel VALAY : L'établissement remontera-t-il toutes les évaluations des formations, ou choisira-t-il de ne pas en reconduire certaines ?

Réponse de Nicolas LESCA : Nous sommes obligés de faire remonter toutes les formations pour l'évaluation. En revanche, ce n'est pas le cas pour l'accréditation.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Est-ce que la Commission pédagogique fera partie de la commission qui décidera de l'éventuel retour des dossiers ?

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Cela reste encore à définir.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Il faut que des représentants de la CFVU contribuent à l'évaluation et à cette commission.

Nicolas LESCA indique que la modification sera faite afin que la commission en charge d'examiner les dossiers soit composée de l'équipe politique Formation et de la CFVU (ou de représentants de la CFVU).

Question de Romain TINIERE : Le processus de relecture est très intéressant, mais avez-vous quantifié le temps que cela allait prendre par dossier ?

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Nous estimons que le travail en binôme durera entre 2h et 3h par dossier. Il y aura 140 dossiers en tout.

Question de Romain TINIERE : Combien y a-t-il de personnes cibles sur la liste que vous avez ?

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Nous irons dans les composantes pour rencontrer les personnes qui ont la volonté de s'investir dans ce travail.

Réponse de Nicolas LESCA : Si nous voulons faire de ce travail d'autoévaluation autre chose qu'une obligation qui nous échoit tous les quatre ans, et quelque chose qui nous sera utile, nous devons essayer de nous organiser comme cela. Tout est dans la valeur et dans le sens que nous allons donner à ce travail – collectivement, mais aussi au niveau de chaque composante.

Intervention d'Arnaud COEFFIER : En parallèle, nous essayerons de récupérer une partie des éléments du dossier, notamment les conclusions et les perspectives, pour ensuite les intégrer aux tableaux de bord. Cela permettra d'avoir une lecture directe des éléments de la mention, de la conclusion de

l'autoévaluation, des perspectives, ainsi que des points faibles, des points forts et des recommandations du HCERES.

Intervention de Viviane CLAVIER : Le processus est bien pensé mais est extrêmement optimiste en termes de calendrier, d'autant plus que la place des composantes n'est pas définie et que ces dernières vont probablement demander une remontée un mois en amont. En 2014, lors de la dernière évaluation, nous avons 6 mois pour monter les dossiers, ce qui n'a pas empêché qu'ils soient rendus en retard et dans la précipitation. Le temps de rédaction est lié à la disponibilité des équipes pédagogiques, disponibilité qui n'a pas changé.

Intervention de Romain TINIERE : On aura peut-être ce problème, mais il est préférable d'être en retard en ayant encore un délai confortable. Si l'on reporte l'échéance, les personnes attendront le dernier moment et seront en retard.

Réponse de Nicolas LESCA : Le dossier sera constitué de 15 pages maximum par mention et beaucoup d'éléments quantitatifs seront transmis par la Vice-présidence Formation et la DGD FVU. Je pense qu'il est en effet préférable de se laisser une marge de manœuvre avec un timing large.

Intervention de Viviane CLAVIER : Au lieu de mettre tous les efforts sur la relecture et l'évaluation, peut-être faudrait-il appuyer davantage l'accompagnement des équipes pédagogiques.

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Je pense que nous n'avons pas négligé l'accompagnement : nous allons à la rencontre de l'ensemble des composantes et des conseils d'UFR, et nous organisons des formations tous les mardis et tous les jeudis depuis un mois. La DMAP accompagnera les équipes tout au long du processus.

Réponse de Nicolas LESCA : Nous savons que la grande majorité rendra son dossier en temps voulu, et que certainement un ou deux dossiers seront remis avec du retard, et ce pour de bonnes raisons.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le processus et le calendrier proposés pour la démarche d'autoévaluation.

**Avec 19 voix favorables et 7 abstentions, la CFVU approuve à la majorité le processus et le calendrier proposés pour la démarche d'autoévaluation.**

## 8. Vie Etudiante

### 8.1. Présentation et approbation de la proposition d'attribution du FSDIE

Marie MAZENOT présente la proposition d'attribution du Fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

La Commission FSDIE s'est réunie pour la dernière fois le 4 décembre 2018.

La mise en place de 4 séances (au lieu de 3) a permis de consommer l'ensemble du FSDIE.

## Point d'étape consommation FSDIE

### 70% : Part « initiatives étudiantes »

- DSP EVE : 132 000 €
- Février : 73 280 €
- Avril : 22 175 €
- Juin : 15 900 €
- Octobre : 13 100 € (dont 1 800 € non-alloués à l'association *Pour la suite* qui n'a demandé que 200 €)



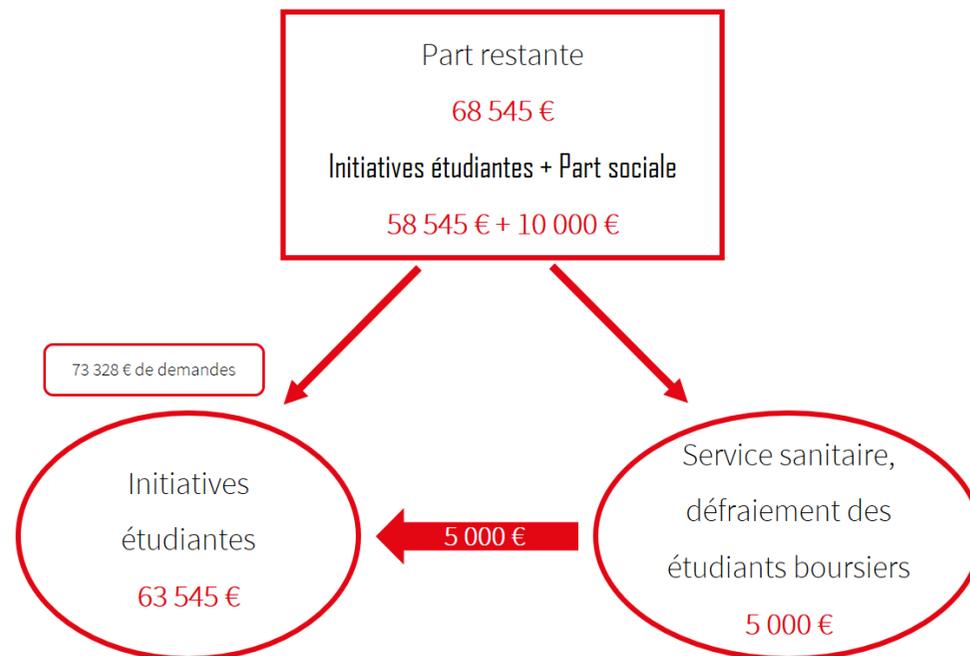
### 30% : Part sociale

- CROUS 95 000 €
- AS UGA 25 000 €
- Centre de Santé Interuniversitaire 5 000 €



La moitié des 10 000 € initialement réservés à la Part sociale est reversée aux Initiatives étudiantes, faute d'avoir pu mettre en place des actions de prévention Santé. L'autre moitié est consacrée au défraiement des étudiants boursiers dans le cadre du Service sanitaire.

## Commission de décembre



Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la proposition d'attribution du FSDIE.

**Avec 21 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité la proposition d'attribution du FSDIE.**

[Annexe 9a : Projets FSDIE](#)  
[Annexe 9b : Répartition de l'enveloppe](#)

## 9. Questions diverses

Intervention de Virginie ZAMPA : Un enseignant m'a demandé de soulever un point par rapport aux cours de Français langue étrangère (FLE) pour les étudiants étrangers.

Réponse de Nicolas LESCA : Notre offre d'enseignements transversaux à choix (ETC) comprend les langues, le sport et les autres ETC. Ces enseignements peuvent être inscrits dans une maquette par les équipes pédagogiques, et l'étudiant choisit quelle compétence ou connaissance il va chercher à développer. L'IUGA m'a interpellé au début de l'année sur le fait que leurs étudiants étrangers n'avaient pas obtenu de place dans l'ETC FLE. J'ai ensuite découvert que cette composante, ainsi que l'UFR PHITEM, envoyaient des étudiants suivre l'ETC FLE en tant que cours obligatoire. Le nombre d'étudiants concernés couvre entièrement la capacité d'accueil de l'ETC. Si l'on répondait favorablement à cette demande, on sortirait complètement du cadre des ETC. Nous avons compris qu'il y avait un besoin de cours de FLE, mais cela ne peut pas relever des ETC. J'ai donc envoyé un mail expliquant que les ETC sont au choix de l'étudiant et que la VPF et les Relations internationales feront un bilan de la situation pour toutes les composantes afin d'y apporter une réponse.

Intervention de Virginie ZAMPA : S'ils ont décidé de mettre du FLE obligatoire, ils doivent embaucher pour cela, et non répondre à ce besoin par le biais des ETC.

Réponse de Nicolas LESCA : Il est également possible de faire appel au CUEF, même s'il est vrai que le tarif est un peu élevé.

Intervention de Philippe SALTEL : Cela soulève un problème plus large : lorsqu'un directeur de composante ou des responsables de mention construisent des maquettes avec des enseignements obligatoires reposant sur des enseignants d'autres composantes, à charge pour eux de s'assurer que ce sera possible. Je pense qu'il y a un rappel à faire auprès des directeurs de composante au sujet de cette responsabilité.

Réponse de Nicolas LESCA : C'est le sens du mail que j'ai envoyé.

Intervention de Virginie ZAMPA : A une époque, nous avons eu une discussion à Stendhal concernant le niveau de langue exigé en master. Des enseignants disaient qu'un étudiant étranger validait sa propre langue et que cela suffisait, et d'autres disaient que valider le même niveau en français serait aussi très bien. Nous pourrions avoir ce type de discussion.

Réponse de Nicolas LESCA : Nous n'avons pas besoin d'avoir une discussion car nous sommes d'accord. La question est de savoir comment le mettre en place, et c'est l'objet du travail que nous menons avec les Relations internationales.

**La séance est levée à 18h55.**

**Annexe 1a : Projet de cadrage Direction des études**  
**Annexe 1b : Projet Contrat pédagogique pour la réussite étudiante**

**Annexe 2 : Relevé de conclusions du 18 octobre 2018**

**Annexe 3a : RDE Licence hybride STAPS**

**Annexe 3b : MCC Licence hybride STAPS**

**Annexe 4 : Intitulés parcours de Licence ARSH**

**Annexe 5 : Demande de création des parcours mention Mécanique**

**Annexe 6 : Demande de création du parcours ARAMIS**

**Annexe 7 : Calendrier pédagogique 2019-2020**

**Annexe 8a : Admission Master 1<sup>ère</sup> année**

**Annexe 8b : Admission Master 2<sup>e</sup> année Droit**

**Annexe 9a : Projets FSDIE**

**Annexe 9b : Répartition de l'enveloppe**